



# Compte rendu CSSCT Ordinaire du 01 juin 2021

Monsieur PIN, Secrétaire de la CSSCT, relate que lors de la CSSCT du 1<sup>er</sup> juin ont été abordés :

- Le projet immobilier de réaménagement des locaux du GU de Ferrières
- Le déménagement des bureaux de Pragnères
- GEH Pyrénées : DUER, bilan HSCT 2020 et PAPRI Pact
- Les locaux satellites de la médecine du travail
- Premiers éléments de REX sur l'utilisation de l'application Caméléon
- La dotation vestimentaire et EPI au sein de l'Unité

## Communication du Président

Dans sa communication, le Président a rappelé la vigilance nécessaire quant au Covid 19. Il a mis en exergue les 3 phases du PRA et a indiqué que l'Unité s'était dotée d'un détecteur de CO<sub>2</sub>, en test dans les salles borgnes de l'EM de l'Unité. Il a fait un point sur les risques industriels ainsi qu'un rappel sur la vigilance sécurité et sûreté quant à la reprise des chantiers. Il a précisé que le point intitulé « Modalités de communication et d'information entre les équipes et la CSSCT » a été retiré de l'ordre du jour et sera traité ultérieurement (point traité en CSE de ce jour).

## Communication du Secrétaire

Dans sa communication, le Secrétaire est intervenu sur la préparation des bâtiments quant à la reprise en présentiel des personnels des EM de l'Unité ou SU afin que toutes les conditions soient réunies pour que ces reprises se déroulent dans les meilleures conditions.

L'état des lieux des événements à date a été effectué faisant état de 23 événements : AAA, ASA et PA dont 9 événements pour Adour & Gaves, 5 pour le GEH Pyrénées (1 AAA et 2 PA EHP), 4 pour Tarn Agout (1 AAA et 1 PA EHP) et 3 pour le GMH (1 PA EHP). Un comparatif avec l'année passée montre un écart significatif puisque 2020 comptabilisait 6 événements. Une attention a été portée sur la reprise d'activité ainsi que sur les REX de l'année passée, notamment les clusters sur les chantiers en montagne avec la nécessité de recourir à des moyens supplémentaires si les hébergements habituels ne s'avéraient pas suffisants.

## Le projet immobilier de réaménagement des locaux du GU de Ferrières

Ce point a été présenté par Madame MARTY, responsable du GU de Ferrières. Il a été indiqué que l'objectif final de ce projet est une mise aux normes et amélioration de la QVT sachant qu'il avait été discuté antérieurement en CHSCT.

Le lancement du projet a été planifié pour un début des travaux en octobre 2021. Les représentants du personnel ont rappelé les obligations du Code du Travail sur ce type de bâtiment, notamment dans la phase de conception et d'aménagement. De même qu'il a été rappelé pour la phase de préparation des travaux, la nécessité de disposer des : diagnostics avant travaux, DT DICT, décret 92 ou 94... Les représentants du personnel ont attiré l'attention pour la phase de réalisation des travaux sur les interférences possibles et probables entre le chantier et l'activité des agents du GU afin de prendre en compte les accès, les voies de circulation et les besoins de tout un chacun en termes d'activité.

Les représentants du personnel ont également insisté sur la phase après chantier afin de ne pas omettre : le nouveau PLEU (Plan Local d'Evacuation d'Urgence), la partie maintenance et nettoyage des nouveaux locaux, les vérifications obligatoires, les mises à jour du RUS et autres. Les représentants du personnel ont également attiré l'attention sur la prise en compte du parking PMR, la passerelle d'entrée permettant l'accès d'une personne PMR et la possibilité d'intégrer des bornes électriques sur le parking (cf. développement d'électrification du futur parc de véhicules).

## Le déménagement des bureaux de Pragnères

Ce point a été présenté par Monsieur RADOT, responsable d'exploitation du GU de Luz Pragnères. Il a débuté sa présentation en retraçant l'historique du projet, débuté en 2015 pour un aboutissement en 2021, pour un montant total d'environ 1.3M€. Le déménagement doit être réalisé par une société spécialisée. Les représentants du personnel ont rappelé la demande émise par le RS CGT en CSE à savoir la prise en compte de la différence de majoration résidentielle entre les 2 communes, Gèdre et Sassis. Les représentants du personnel ont également demandé que les situations des personnels ayant un allongement du temps de trajet vis-à-vis de ce nouveau lieu de prise de fonction soient examinées. Les représentants du personnel sont intervenus sur la notion de prise en compte des alarmes durant la phase transitoire et plus globalement sur les parties informatiques et télécoms.

## GEH Pyrénées : analyse du DUER, bilan HSCT 2020 et Papripact 2021

DUER : les représentants du personnel ont stipulé que le document présenté n'était pas un DUER, mais un document de synthèse des risques, qui ne pouvait aucunement satisfaire l'organisme : absence des situations de travail et de cotation avec un indice de risque, aucun élément sur le coefficient de maîtrise du risque aboutissant à un nouvel indice de risque résiduel, aucune définition de mesures compensatoires. Exemple le plus frappant : le document de synthèse fait état d'une prise en compte du risque RPS, uniquement dans le cadre du Covid alors que le GEH Pyrénées fait l'objet d'une expertise RPS, qui a généré du mal être, de la souffrance et beaucoup d'inquiétude. Un rappel a été fait sur les 2 conditions de la faute inexcusable de l'employeur :

- La première : l'employeur avait connaissance du danger

- La seconde : à la connaissance du danger, aucune action n'a été engagée pour préserver la santé/sécurité des personnels.

Les représentants du personnel ont de nouveau indiqué ne pas avoir accès pour l'ensemble des liens aux éléments du GEH Pyrénées. Le Président de la CSSCT a indiqué qu'un nouveau DUER à la maille du GEH allait être transmis aux représentants du personnel et que les accès devront être ouverts.

Bilan HSCT 2020 : le document fait apparaître quelques lacunes quant à la qualité : si l'Unité identifiée demeure EDF Hydro SO, l'adresse est perfectible et divers écarts ont été relevés quant à la qualité du document tandis que des éléments interrogent sur la partie quantitative : embauches, mutations de personnel. En conclusion, le document doit être repris.

PASS 2021 : il a été indiqué qu'il était complexe d'examiner les orientations SST 2021 sans pouvoir examiner le DUER ; toutefois, certains débats et échanges ont permis de mettre en exergue certains sujets à traiter pour le GEH Pyrénées et EDF Hydro SO : les contrôles réglementaires des gants HT et les perches, la mise à jour du DTA avec une date butoir au 31 janvier 2021 (suite à la refonte de la réglementation en date de 2011/2012). Les représentants du personnel ont pointé les questions/remarques suivantes : qui assure la veille réglementaire, il est encore fait état du décret 88 alors que ce décret a été modifié et qu'il devrait être fait état des décrets en date de 2011 ou 2012.

## Les locaux satellites de la médecine du travail

Ce point fait suite au rapport annuel des 2 médecins, présenté en CSE du 29 avril 2021. Le bilan présenté par les 2 médecins est particulièrement exhaustif sur les sites posant problème. Les représentants du personnel ont demandé au Président ce qu'il était envisagé de mettre en oeuvre, le plan d'action et les échéances pour clôturer ces constats. Le Secrétaire de la CSCCT a demandé au Président, concernant l'échéance, que l'ensemble des actions soit traité avant la présentation par les médecins en CSE du rapport annuel de 2022.

## Premiers éléments de REX sur l'utilisation de l'application de Caméléon

Ce point a été présenté par Olivier MERZEAU, responsable interne de la santé, sécurité et des conditions de travail. Il a été indiqué que l'Unité s'est inscrite dans la phase de déploiement de cette application car Amélie est en « fin de vie ». La présentation de ce REX a été faite dans les équipes concernées par l'expérimentation (REX qualitatif et quantitatif). Il s'agirait a priori d'un outil convivial, relativement simple d'utilisation. La mobilité de l'outil et le lien avec le Smartphone sont appréciés. L'ambition est un basculement de toutes les équipes au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les représentants du personnel ont alerté quant aux passerelles entre Caméléon et Amélie, qui sembleraient incompatibles (conservation uniquement d'un historique de 2 ans). Par ailleurs, les débats et échanges ont permis de préciser que cette application sera également déployée et utilisée pour les domaines sûreté, environnement et performance exploitation. Les représentants du personnel ont alerté sur la charge de travail induite par la problématique d'historique et le pilotage quant aux actions en souffrance, tant sur Amélie que Caméléon. Les représentants du personnel ont mentionné que l'utilisation de l'outil nécessite qu'il soit le plus convivial possible, qu'il y ait le bon

niveau de renseignements pour en faire une analyse et qu'il est impératif de le faire évoluer dans le domaine. Les représentants du personnel ont demandé à avoir les accès à cet outil ainsi qu'à la totalité des fonctionnalités afin de pouvoir en faire une analyse adéquate.

La dotation vestimentaire et les EPI au sein de l'Unité

Ce point a été mis à l'ordre du jour par les représentants du personnel suite à sollicitation. Outre cette sollicitation, les représentants du personnel ont constaté que dans de nombreux domaines, certains référentiels sont à la maille de chaque SU sachant que celui de la dotation vestimentaire et des EPI en est un. Les représentants du personnel suggèrent une harmonisation dans le domaine avec un examen des spécificités de chaque SU. Le Président de la CSSCT a entendu le souhait d'harmonisation et a proposé un bilan précis, quantitatif et qualitatif .